

**Communauté de communes**

1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE

Conseil Communautaire du 06 juillet 2026**N° 2026/070***Extrait du registre des délibérations*

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
35
9
44
44
0
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

Objet : Subvention et participation 2026 : modification de la participation auprès du SAGE Adour Amont et du SAGE Midouze.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 27/04/2026 approuvant les subventions et participations attribuées lors du vote du budget 2026 où une subvention de 200 € avait été validée pour le SAGE (Adour Amont et Midouze).

Les décomptes définitifs font apparaître une participation de la Communauté de Communes Armagnac Adour d'un montant total de 566.57 € :

- SAGE Adour Amont : 334.93 €
- SAGE Midouze : 231.64 €

Monsieur le Président demande l'autorisation à l'Assemblée de modifier le montant de la subvention inscrite au Budget 2026 afin de pouvoir verser la somme demandée soit 566.57 €.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants soit 44 suffrages exprimés dont 44 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

AUTORISE Monsieur le Président à modifier le montant de la subvention inscrite au Budget 2026 afin de pouvoir verser la somme demandée soit 566.57 €.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 09 juillet 2026
et sa publication le 09 juillet 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

